

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

RIVIÈRE DU VAUCLIN

Département de MARTINIQUE (972) / Commune Le Vauclin (97280)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
100 mètres de l'embouchure	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Mesure d'une distance de 100 mètres à partir de l'embouchure sur l'Orthophoto (source : Google earth). Mesure délicate car l'embouchure est plus une zone mouvante qu'une limite précisément délimitée. Positionnement approché</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

